

Considérations sur le traumatisme

Jacques ROISIN

(185) Le texte qui suit a été présenté le 9 juin 94 aux travailleurs psycho-sociaux des Services d'Aide aux Victimes de la Communauté Française. Il se proposait d'élaborer un essai de réponse, après une année d'expérience en tant que psychologue auprès de personnes traumatisées, à la double question suivante : *qu'est-ce qu'un traumatisme psychique, et comment le travailler ?*

L'effet de mon parcours et de ma pratique de psychanalyste se situe, loin de toute référence à un modèle de cure-type, dans la marque de mes interventions qui, entre l'accueil, l'écoute, l'accompagnement dans les démarches ou l'orientation vers d'autres services, rappellent qu'aucun drame humain jamais n'est perçu hors du sujet qui en est affecté. Paraphrasant Guy de Maupassant au moment où ses *Contes de la Bécasse* abordent la peur, je dirais volontiers : ne m'affirmez pas que vous savez ce qu'est l'angoisse, alors que je veux vous parler de l'horreur.

L'événement traumatisant

(187) La plupart des personnes qui consultent un service d'aide aux victimes ont connu un événement traumatique c'est-à-dire un fait qui a produit sur leur psychisme un impact traumatique. Avant de définir celui-ci, je voudrais souligner son lien incontournable à la potentialité traumatique que fournissent les événements de la vie. Certains événements possèdent une nécessité traumatique, il s'agit de ceux qui confrontent la personne à la menace vécue, réalisée ou non, d'une atteinte à son intégrité psychique ou physique (particulièrement lorsque cette atteinte est soutenue par une intention d'agression), ou à la menace de sa disparition dans la mort. Ceci se produit par exemple lorsque certaines personnes ont été prises dans un massacre, ou ont été torturées, ou ont été visées par le feu de braqueurs de banque..., et l'on pensera que sortir psychiquement indemne d'un camp de concentration serait contraire à l'ordre des choses. D'autres événements ne comportent qu'une probabilité traumatique, car les éléments de leur mise en scène ne se présentent pas comme aboutissant inéluctablement à la destruction de la personne, mais ils fournissent une expérience de proximité d'une telle menace et favorisent son intériorisation. C'est ce que rend manifeste par exemple la diversité des réactions que connaissent ceux qui ont assisté à une agression sévère du corps d'autrui. Tous les autres événements sont dotés d'une simple possibilité traumatique, car n'importe quel fait est susceptible d'occasionner le caractère traumatique de l'expérience pour autant qu'il se trouve associé par la personne à la signification destructrice (ainsi pour celui que la vue d'un avion jette dans l'effroi).

Le traumatisme psychique

Qu'est-ce qu'un traumatisme psychique ou, autrement dit, *qu'est-ce que l'emprise du traumatisme dans le psychisme ?* Pour en relever quelques traits et dégager ce qui s'y joue, je suis parti de l'article de Freud de 1920 intitulé *Au-delà du principe de plaisir*. La conception du psychisme que Freud avait élaborée avant cette date est connue. Freud avait, à partir de l'expérience des cures psychanalytiques, découvert que les désirs inconscients que connaît tout homme sont fondamentalement pulsionnels (pris dans l'oralité, (187) l'analité...), et qu'ils se structurent à travers le complexe d'Oedipe. Il s'agit ici d'un mythe que l'humanité se transmet de façon inconsciente de génération en génération, et dont le scénario familial (sans

doute occidental) met en forme la rencontre (universelle) de la limite, de l'interdit du désir, qui s'inscrit en termes de castration dans l'inconscient. C'est parce qu'il traverse le complexe d'Oedipe que l'enfant va pouvoir assumer relationnellement la différence des sexes et des générations (prendre à son tour position en tant qu'homme ou femme dans la relation sexuelle et en tant que père ou mère vis-à-vis des enfants). La cure réinterroge les désirs refoulés de l'analysant, tels qu'ils se font entendre dans la liberté de son dire comme dans les formations de son inconscient (rêves, lapsus...), c'est-à-dire dans les différents retours du refoulé. Mais en 1920 Freud essaye de penser autrement une série de phénomènes, en tant qu'ils relèvent d'une autre logique que celle du refoulement et du retour du refoulé.

Il s'agissait des phénomènes de *répétition* (et celle-ci sera le premier trait que je veux relever) : névroses traumatiques (réactions anxieuses déclenchées par un choc émotionnel), jeux répétitifs des enfants, répétitions dans la cure, rêves traumatiques, réactions thérapeutiques négatives (recrudescence de la maladie suite à une avancée dans le travail thérapeutique et à une amélioration notable de l'état du patient), destinées traumatiques (terme que j'ai substitué à celui de « névroses de destinée » en tant qu'il vise le cours d'une existence marquée par la répétition d'échecs)..

Si tous ces phénomènes de répétition mettent en échec la théorie du refoulement du désir, c'est que, disait Freud, ce qui se joue dans la répétition (deuxième trait) est le rapport mortifère de l'homme au traumatisme, la *destruction* du sujet, sa mort. Freud prend en exemple les premiers jeux d'un enfant qui jetait au loin ses objets en prononçant « o-o-o-o » (pour « fort », c'est-à-dire « loin ») et répétait compulsivement la disparition de son image dans le miroir. En alternant les jets et retours à lui d'une bobine, cet enfant manifestait que l'enjeu de ses comportements (jouer sa propre destruction) était attaché, dans le jeune âge qui était le sien, à l'alternance des présences et absences de sa mère.

Il faut à ce rapport à la mort reconnaître tout le caractère du *pulsionnel*. C'est ce que souligne Freud en rapportant la répétition à l'existence d'une (188)compulsion de répétition qui agit comme fonds de toute pulsion. Que l'on ose penser ici à la contagion des conduites destructrices dans les situations de guerre, à l'attachement compulsif aux traces du traumatisme, et l'on ne pourra s'empêcher de renouer avec le constat éternel que l'homme aime la mort (dans une jouissance particulière en tant que non sexuée).

Quatrième trait, l'affect lié au traumatisme est d'une autre nature que l'angoisse (ressentie au niveau du moi dans l'attente d'un danger, dit Freud) ou encore que la peur (qui connaît son objet). Il s'agit d'une expérience terrible dans laquelle la distinction entre un affect et un sujet (ou quelque autre entité dans le sujet) comme lieu de la perception de cet affect est hors de propos, et dont l'affect ne se trouve pas d'objet identifié. On pourrait reprendre les noms que Freud a donnés à l'affect traumatique et parler d'effroi ou de *frayeur*, ou bien leur préférer celui de terreur. Si l'isolation de cet affect particulier s'est révélée pertinente, il reste bien difficile de décider s'il se situe en position de cause déclenchante de l'expérience traumatique, ou s'il lui donne sa coloration spécifique. Une dame âgée surprit chez elle, en pleine nuit, trois individus cagoulés qui ne lui firent aucune violence physique. Elle fut trouvée le lendemain gisant par terre paralysée de peur, et fut aussitôt emmenée à l'hôpital. Les soins prodigués ne purent l'arracher à son état de frayeur, ils n'empêchèrent pas qu'elle mourut une semaine après le fait du cambriolage. Faut-il penser que la terreur signe l'immensité traumatique d'une telle expérience, ou prendra-t-on au pied de la lettre la vérité du discours populaire qui affirme que l'on peut mourir de frayeur ?

Le traumatisme apparaît toujours dans une expérience de *surprise*. Freud a insisté sur l'impréparation du sujet vis-à-vis de l'expérience traumatisante, et Lacan dans *Tuchè et automaton* souligne l'aspect « accidentel » (« tuchè » : « qui se produit comme au hasard ») du surgissement et de la répétition (« automaton ») du trauma.

Le traumatisme est responsable du sentiment du « réel » de la vie, qui produit parfois la perception inquiétante d'un trop de réalité. Le mode particulier de la rencontre du monde est ici celle du heurt. Pensez à l'expérience du heurt éprouvé à la perte d'un être cher, heurt réactualisé à chaque réveil lorsque se réalise à nouveau le traumatisme oublié pendant le temps du sommeil. Une personne réveillée à coups de poings sur le visage (189)reliait à son expérience les sensations suivantes : « J'ai su de suite que je ne rêvais pas, et ça faisait très mal ». Ce cas met cruellement en relief le réveil brutal à la vie que provoque toujours l'expérience du trauma, qui contredit le sentiment que « la vie n'est qu'un rêve ».

A cette description, j'ajouterai une série de traits encore. Le traumatisme est la cause de la *mémoire*, de la trace mnésique pure, du souvenir qui fait retour trait pour trait, tel que lui-même. Il s'agit ici de la fidélité de la mémoire non pas aux événements dans la réalité mais aux traces qui s'en sont fixées dans le psychisme et restent immuables au travers des années. Plus de trente ans après avoir subi un viol par son oncle alors qu'elle avait 10 ans, une femme entend encore son agresseur lui demander : « As-tu déjà fait la mort ? » La phrase sonne à son oreille comme au moment de l'acte et bien que sa connaissance du rapport sexuel ne lui permette plus le doute : la parole fut « as-tu déjà fait l'amour ? » Ne faudra-t-il pas distinguer mémoire et mémoration : à la mémoire pure revient la tâche de garder intactes les premières marques psychiques, à la mémoration celle de les offrir à l'élaboration créative du sujet qui transforme les traces au gré de son positionnement psychique. En ce sens, l'on tiendra la mémoire pour essentiellement traumatique et se gardera de viser à sa restitution, celle-ci ne contient aucun pouvoir thérapeutique et n'aboutira jamais à rien d'autre qu'à la répétition de l'expérience effroyable du trauma.

La volonté, fréquente chez les personnes traumatisées, d'oublier le traumatisme revient bien souvent à lutter contre ses traces psychiques traumatiques. Le mécanisme en jeu est celui du *contre-investissement* (investissement de représentations ou comportements dans une fonction de défense), comme en témoignent simplement les propos suivants : « Ce n'est pas possible une chose pareille, alors je nettoie, nettoie, comme ça mon corps et mon esprit sont accaparés par les choses à faire ». Des mécanismes de contre-investissement sont parfois présents dès l'événement à potentialité traumatique (en tant que tentatives de contrer l'apparition du trauma psychique), et pas seulement dans son après-coup.

Mais il faut souligner tout particulièrement que le contre-investissement défend le sujet non pas contre une représentation inconsciente comme dans le mécanisme du refoulement, mais, au-delà des traces traumatiques, contre un **(190)**irreprésentable et *indicible*. Qui pourrait dire, en effet, l'horreur elle-même de toute agression violente, des massacres du Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie, du sort réservé aux opposants des régimes totalitaires ? Ne sommes-nous pas devant un impensable que le nom de pulsion de mort ne fait que désigner ? C'est pourquoi la sortie du film *La liste de Schindler* a occasionné un débat d'une grande vérité humaine. Pensons aux critiques selon lesquelles le film de Spielberg a contourné un drame irreprésentable en suscitant des émotions, en racontant l'histoire de la rencontre d'une horreur : celle-ci ne reste-t-elle pas au-delà de l'émotion ressentie comme au-delà de l'histoire racontée ? Il s'agira de reconnaître l'impossibilité de l'écoute du traumatisme lui-même dans toute prise en charge des personnes traumatisées, fut-elle même réduite à un accueil.

Notons encore que le traumatisme jette la personne qui en est affectée dans un sentiment de *solitude extrême* qui favorise le repli sur soi et la réticence aux démarches. C'est pourquoi le travail devrait bien souvent porter en priorité sur cette dimension, comme le prouvent les effets bénéfiques de la participation aux groupes de parole.

Le trauma produit un *clivage* dans l'identité : « Je ne suis plus le même », « Je ne me reconnais plus », s'exclament nombre de personnes traumatisées. Un témoignage poignant invite à penser ce clivage en relation à des mécanismes archaïques de survie. Ainsi une femme torturée par deux personnes réalisa qu'elle allait être violée, elle tenta alors de s'extraire de la perception de l'impact traumatique en procédant comme suit : « J'ai détaché la tête de mon corps et je l'ai mise dans un coin de la pièce, me confia-t-elle avec conviction, là je ne sentirais rien, je ne serais plus là où ils me violeraient, mais dans un petit coin tout petit, et ils n'auraient pas le plaisir de s'amuser avec ma souffrance ». La sortie du corps propre est le mécanisme de défense vis-à-vis de la destruction, ici en action. Cette défense se révèle efficace dans la situation du torturé, elle est fréquente chez la femme qui a subi le viol ou l'inceste, agissant de façon récurrente lorsque celle-ci est appelée à se positionner en tant que partenaire de la relation sexuelle (la frigidité de ces femmes est plus un refus de la souffrance que le prétendu « refus de l'homme »).

L'expérience traumatique est le lieu d'*identifications particulières* : **(191)**identification à un être mort comme dans la culpabilité du survivant (« ce n'est pas normal que je sois là devant vous, j'aurais dû être morte », me dit une femme rescapée de tortures), identification à l'objet honteux comme chez la femme violée (« je me suis sentie plus rien, j'étais juste une saleté »), identification à l'un ou l'autre des partenaires de la scène traumatique comme dans les comportements d'imitation (ainsi un enfant était régulièrement emmené comme mascotte par une bande de voyous qui tabassaient, organisaient des combats entre bandes et parfois violaient, sous le regard effrayé et excité de l'enfant ; dès son adolescence, celui-ci commit le même type de méfaits, uniquement s'il était accompagné de deux ou trois comparses, c'est-à-dire lorsqu'il se trouvait en petite bande). J'entends dans ces phénomènes le recours identificatoire du sujet qui vacille en proie à l'expérience d'une néantisation radicale.

L'inscription psychique du traumatisme connaît une *temporalité* structurée selon le temps logique de toute action humaine. On peut ainsi poser un premier temps, celui de l'instant (ou d'une addition d'instant sans durée) de la perception fulgurante de la menace destructrice. Le second temps est le temps nécessaire à sa réalisation, autrement dit à croire à la gravité de la menace qui a été révélée. C'est le temps de la lutte entre la résistance et le maintien comme réel de la destruction entrevue, c'est le temps des tentatives d'élaboration psychique de l'impact que la réalisation peut déclencher dans le psychisme. Le troisième temps, temps conclusif, est celui du choix du destin psychique du trauma : traces répétitives traumatiques ou intégration psychique... L'intervention psychologique si souvent recommandée dans le délai le plus rapproché de l'événement à potentialité traumatique se fonde de la souplesse que connaît le psychisme dans le temps qui précède le choix de l'inscription. Cette temporalité logique se concrétise selon des durées propres à chaque personne. Voici quelques témoignages de la diversité rencontrée quant au temps de la réalisation. « A l'hôpital, j'étais étonnée d'être en vie. Il y avait toujours quelqu'un près de moi donc je n'avais pas peur, m'expliqua une personne violemment agressée. Mais après dix jours je me suis rendu compte de l'impact. On en a parlé dans les journaux, l'entourage en a parlé. J'ai réalisé le caractère grave surtout quand j'étais seule, alors j'avais des angoisses très fortes ». « Au début j'étais euphorique tout le monde s'occupait de moi, je n'avais même pas besoin de **(192)**demande, me confia une autre victime d'agression. Maintenant que je suis rentrée chez moi et que les gens me contactent moins, je me rends compte de ce qui s'est passé et j'ai affreusement peur ». Une réfugiée du Rwanda ayant pu fuir Kigali quelques jours après les premiers massacres, ne réalisa la gravité des événements auxquels elle avait échappé qu'au cours du groupe de paroles, à travers les échanges avec d'autres rescapés !

Si l'expérience traumatique est la rencontre vécue d'une destruction indicible dont la mémoire elle-même n'est qu'une forme de répétition, la question de l'aide aux personnes traumatisées se pose alors en ces termes : qu'est-ce qu'une élaboration psychique constructive, quelles sont les diverses interventions qui peuvent favoriser le décrochage de l'emprise traumatique ?

L'aide psychologique

J'ai distingué 4 temps d'une telle action psychologique : l'accueil, l'aide cathartique, le groupe de paroles, l'élaboration psychique proprement dite.

L'accueil

Il s'agirait de développer la nécessité d'une présence, implicite ou explicite mais immédiate, d'un message d'espoir - il détermine le sort des rencontres que nouent accueillant et consultant des services d'aide aux victimes. Il s'agirait de commenter l'affectation tout à fait particulière par laquelle nous atteints l'impuissance psychique que nous adressent les personnes traumatisées, et nous savons que les affects peuvent aliéner l'action des accueillants - je dirais qu'il s'agit de se laisser affecter au-delà de notre personne. Mais je me bornerai à souligner deux autres points de notre intervention, l'un concerne le rapport au statut de victime, l'autre le recours au fonds d'indemnisation.

Il s'agit d'opérer une séparation entre un état de victime, qui appelle une reconnaissance, et un positionnement en tant que victime dans la vie, dont il y a lieu de déloger les personnes. Je vise le mécanisme suivant : lorsque des désagréments surviennent dans son existence, l'être humain connaît une (193) tendance spontanée à se mettre dans une position de victime et à s'adresser à un Grand Autre censé détenir la cause et le pouvoir de réparation de ce qui est arrivé - les figures de cet Autre dans notre culture sont connues : l'Horoscope, le Destin, la Poisse, Dieu... C'est une telle position qui sous-tend la grande souffrance des victimes d'agression vis-à-vis de la Justice, en ce sens que négliger sa remise en question laissera libre cours aux malentendus les plus douloureux. Ainsi le plaignant risquera de s'adresser à la Justice comme lieu unique de sa reconnaissance en tant que victime, alors qu'il est impératif de décoller la légitimité d'une demande de reconnaissance et la réponse judiciaire. De plus les interrogatoires liés à l'instruction risqueront d'être vécus comme signifiant la suspicion à l'égard des plaignants. Enfin dans le même contexte psychologique, si la Justice ne peut intervenir (par exemple en cas de prescription), ou ne peut conclure à la culpabilité de l'agresseur (par exemple faute de preuves), alors quelque chose de l'ordre d'un insupportable (que la justice ne puisse être faite) se transformera en malheur indépassable, dans un mouvement de bascule vis-à-vis du Grand Autre prenant figure de persécuteur - c'est ce dont témoignent des paroles si souvent entendues : « Ils se tiennent entre eux », « la Justice n'a rien à faire de nous », « ils préfèrent les délinquants »...

L'aide financière, par le recours au Fonds d'indemnisation pour les victimes d'actes intentionnels de violence, peut agir sur plusieurs registres psychologiques : la reconnaissance sociale de la personne agressée en tant que victime, la solidarité dans le malheur qui la frappe... En tant que réparation financière, elle peut également faire office de restauration psychique par rapport au fait d'avoir été lésée. Je voudrais toutefois souligner qu'il s'agit de ne pas s'empresse à mobiliser tous les efforts de la personne dans le recours au Fonds, parce qu'une telle démarche risquerait de recouvrir la vraie raison pour laquelle les gens s'adressent à nous, celle de nous faire entendre un vécu d'horreur. Et ne méconnaissons pas non plus la valeur psychique de l'argent à cet égard : l'argent n'est-il pas l'objet par excellence qui peut produire l'illusion que sera récupéré ce qui a été perdu ? L'équivalence ainsi suggérée entre le dommage et l'indemnisation financière est parfois revendiquée, elle peut également être refusée. Suite à une violence sexuelle subie, une personne s'installe dans une position de refus de poursuivre son emploi, dans l'attente insatiable d'une « indemnisation (194) totale ». Une autre personne s'insurgea avec horreur lorsqu'elle reçut d'une compagnie d'assurances l'estimation financière du dommage constitué par le décès de son père.

L'aide cathartique

L'abréaction est la libération des affects attachés au souvenir d'un événement traumatique. Elle est toujours bénéfique lorsqu'elle se produit, parce qu'elle apporte un apaisement dans la relation à l'événement et à ses effets. Par quel moyen peut-on l'obtenir ? On associe le plus souvent à l'abréaction la technique de l'expression émotionnelle, qui consiste à inviter l'expression des affects reliés à la scène traumatique. Mais cette pratique ne devient-elle pas le plus souvent harcelante, et ne suscite-t-elle pas sa comparaison avec la saignée de la médecine pré-scientifique ?

Pour ma part j'exerce ce que j'appelle l'*expression* non pas émotionnelle mais *fantasmatique*. En pratique, j'invite les personnes traumatisées à exprimer non pas leurs émotions mais plutôt le scénario qui leur est lié, tout particulièrement le scénario de l'agressivité de vengeance. J'entends par là qu'elles disent le désir de vengeance qui les aliène, jusqu'au bout possible de l'expression du fantasme et dans toute sa crudité pulsionnelle. Ces fantasmes concernent toujours la dissociation des corps jusqu'à la mort ! Ainsi l'on

entendra qu'il s'agit, pour celui qui a subi les coups de la part d'agresseurs, de taper sur les têtes jusqu'à la décapitation et le démembrement des corps, ou, pour la femme qui a connu le viol, d'arracher le sexe de l'homme ou de le couper en morceaux qui seront piétinés ou jetés aux quatre vents. Une telle expérience apporte une distance dans l'emprise émotionnelle de l'événement traumatique sur la personne : le sentiment d'angoisse et les sentiments d'agressivité de vengeance s'en trouvent atténués. Mais cette pratique thérapeutique exige des conditions les plus rigoureuses. Il s'agit de pouvoir supporter le fantasme de dissociation du corps et de sa mise à mort. Il s'agit que ne soit pas entendue une invitation au passage à l'acte (dans lequel le désir de vengeance se substitue à la légitime défense et au désir de justice) alors que s'exerce un acte d'expression thérapeutique. Il s'agit que le thérapeute soit au clair avec son propre transfert, que nulle jouissance (195) perverse n'accompagne une expérience de parole libératrice.

Le groupe de paroles

Depuis un an, un groupe de paroles pour femmes qui ont subi un viol se réunit dans la régularité d'une séance par mois. Chaque participante s'y insère au moment choisi par elle et peut le quitter de même. Une femme et un homme, tous deux psychologues, en assument l'animation. Une présentation de ce que nous a appris cette expérience concernant le vécu de ces personnes, l'animation particulière d'un tel groupe, les résolutions de crise..., exigerait une communication approfondie. Disons que notre hypothèse de départ s'est trouvée confirmée : l'accueil de ces personnes sans suspicion de mensonges, l'écoute compréhensive entre victimes d'un même type d'acte criminel favorisent la sortie du repli dans le désespoir. Mais le ressort véritable de la mise en situation de groupe s'est précisé au cours des séances : il nous semble à présent résider dans l'expérience retrouvée d'un lien social non persécuteur, qui seule permet le sentiment d'appartenance à une communauté, et que l'acte de viol avait détruite.

L'élaboration psychique du traumatisme

Lacan a, dans *Tuchè et automaton*, situé la question du traumatisme au sein de la relation de désir à désir. Il parle de la rencontre du réel en tant que le désir est causé, au-delà des représentations, par un foyer irréprésentable et traumatique : l'expérience d'un impossible. C'est la rencontre de l'impossible à (se) combler, dans la relation de désir à connotation orale, celle d'une perte incontournable, dans les échanges travaillés par l'analité, celle de l'irréductibilité de ce qui vient heurter notre vue, à ce que nous désirons intensément voir... Un exemple illustrera la pertinence d'une telle conception du trauma, et son insuffisance.

X, chauffeur de taxi, fut forcé d'emmener deux personnes dans un endroit désert. Lorsque celles-ci commencèrent à le brutaliser, il parvint à sortir de sa voiture, et fut poursuivi. Il ne faisait pas de doute pour lui que les malfaiteurs voulaient le dépouiller de son argent et partir avec son (196)véhicule, lui-même ne pensait qu'au sac en cuir qui était dans le coffre et qu'il avait reçu de sa mère, il s'écria de toutes ses forces : « Je vous dis où est l'argent, je vous laisse la voiture, laissez-moi prendre mon sac ». Mais ses agresseurs crurent-ils qu'il avait une arme dans ce sac ? L'un d'eux se mit à le tabasser tandis que l'autre partit à la recherche de l'argent caché dans la voiture. Lorsque ce dernier cria avoir trouvé l'argent, son complice continua le tabassage de plus belle. X profita d'un instant d'essoufflement de son agresseur pour se débattre, puis prendre le dessus, enfin il frappa violemment au point d'étendre sur le sol l'un puis l'autre de ses deux agresseurs. En cours d'entretien, cet homme m'a confié avoir été traumatisé par la perte de maîtrise de la situation (même la proposition de contrat ne produit pas l'effet escompté), par la perception qu'on voulait le tuer, ainsi que par la violence meurtrière de ses propres pulsions.

Il est vrai que son discours était ponctué des moments de son existence où il fit l'expérience angoissée de ne pouvoir maîtriser les échanges relationnels (et la présence de contrats avec ses proches, par lesquels il tentait désespérément d'établir un donnant-donnant, en était l'enjeu répétitif). Mais peut-on y réduire ce qui s'est joué dans les instants où il « s'est dit qu'on allait le tuer », et dans le retour répétitif de cette perception, ainsi que dans l'emprise pulsionnelle où il se fit destruction à son tour ? Quelque chose de beaucoup plus fondamental est en question dans l'événement et la capture du trauma : la rencontre de la destruction elle-même, la rencontre du fait que si nous avons un corps, ce n'est pas seulement un corps en tant que pris dans les pulsions orales, anales, scopiques..., mais un corps en tant qu'il peut être détruit, qu'il peut mourir. Freud dans *Considérations actuelles sur la guerre et la mort* déclare que croire en sa mort propre est impossible à l'homme, que nul ne peut l'appréhender hors de l'identification à un être aimé qui meurt. On peut objecter qu'il est une catégorie de personnes qui « réalisent » leur mort, ce sont les traumatisés, et c'est précisément ce dont ils souffrent ! S'il s'agit ici d'entendre des représentations de désirs qui entourent le réel, il ne s'agit que de désir de vie, de mort, d'existence, de survie. Je vous parle d'un narcissisme fondamental : se subjectiver non pas en tant qu'être différent mais en tant qu'être vivant supportant la mort (destiné à mourir). Dans le prolongement d'une telle compréhension du traumatisme, je propose de considérer les deux façons possibles d'échouer dans le rapport à cet (197)irréprésentable horrible et fascinant qu'est la mort propre : la soumission à la mort et son refus narcissique. La clinique offre en effet un clivage qui prend tout son sens de cette opposition.

La soumission à la mort est au coeur de la destinée traumatique et de la réaction thérapeutique négative si énigmatiques. On y trouve l'absence de légitime défense, au sens où cette expression peut viser une

attitude fondamentale de défense de sa vie. Ceci s'entend dans des histoires tout à fait particulières : conviction de non-droit, culpabilité d'exister, sens de la vie purement utilitaire aux autres, place répétitive de bouc émissaire, ou encore réduction à un objet d'amour purement narcissique... sont autant de positions subjectives propices à jeter les personnes dans la soumission à la destruction, lorsque des événements traumatiques la présentent. La fuite dans un désir narcissique d'immortalité constitue l'autre modalité d'échec devant la réalité de la mort. Le désir omnipotent comme compensatoire à la destinée mortelle produit la conviction intime d'être hors d'atteinte des heurts qu'impose l'existence, il faut entendre que résonne un défi à la mort dans la phrase si souvent formulée par les traumatisés : « Je ne croyais pas que ça pouvait m'arriver ».

Aider ne consiste pas à écouter la frayeur d'avoir approché la mort ou les idées philosophiques concernant celle-ci, il s'agit d'entendre la position intime vis-à-vis de la destruction. Ainsi dans le cas d'une personne agressée, le décrochage de l'attachement au trauma s'est joué autour de l'abandon de la pensée : « Ce n'est pas possible, je suis une bonne et pourquoi ça m'est arrivé, je n'ai pas été mauvaise ». Cette pensée-conception du monde et de ses valeurs n'a pu être lâchée que lorsque son lien à son fonds de narcissisme individuel et familial a été abordé ; l'idée « d'être une toute puissante bonne » résumait la position narcissique recherchée, et avait été sublimée en conception morale de la vie (croyance en une justice immanente). Dans un autre cas, il s'agissait d'interpeller l'apparente absence de désir défensif de la vie. Nous avons repris les différentes situations sociales où pouvait s'interroger le renoncement à toute revendication chez cette personne qui n'avait jamais connu l'invitation à tenir son existence pour quelque importance. C'est dire que les expériences de la vie d'un sujet (accidents, séparations, conflits, agressions...) ont ici toute leur place (en tant qu'ombres ou reflets de la (198)mort). *La direction de nos interventions est d'aider chaque personne à se subjectiver comme être appelé à vivre (ce que refuse la soumission à la mort) et à mourir (ce que refuse le désir d'immortalité)*. Notre tâche est souvent de réveiller une telle position subjective, parfois il s'agit de la créer.

v

J'ai tenté de nommer et commenter le commun dénominateur vrai de tous les traumatismes. Mais n'oublions pas la spécificité relative aux différents types de traumas (ainsi le traumatisme spécifique que peut vivre une femme violée se situe hors de ces propos). Et n'oublions surtout pas que tout trauma est chaque fois propre au sujet dans sa particularité, c'est-à-dire unique.